



du CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 26 février 2020

Date d'affichage du compte rendu :

Question n° : 4

Autorisation de versement d'une avance sur subvention 2020 au budget « Caisse des écoles »

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE	X		
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL	X		
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY		X	
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Lahaye

4. AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2020 AU BUDGET « CAISSE DES ÉCOLES »

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert expose que les budgets étant votés plus tard en année électorale (fin avril dernier délai), il s'avère nécessaire de verser une avance de subvention au budget caisse des écoles afin de pouvoir régler les dépenses courantes dans l'attente des votes de crédits alloués à ce budget à l'article 657361. Elle propose de verser une avance de 20 000 €, sachant qu'en 2019 la somme globale allouée à ce budget était de 39 500 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- Accepte le versement d'une avance de 20 000 € au budget « caisse des écoles » à l'article 657361.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200303-2020_CM2_DEL4-DE

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière